



International Planning Committee for Food Sovereignty

Working Group on Fisheries

Déclaration du CIP en réponse au point 4 du sous-comité du COFI sur la gestion de la pêche - MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ DANS LA GESTION DE LA PÊCHE

Chers membres des délégations gouvernementales,

Nous, le Forum mondial des pêcheurs et des travailleurs de la pêche (WFF), le Forum mondial des peuples de pêcheurs (WFFP), le Conseil international des traités indiens (IITC), La Via Campesina (LVC) et les membres du Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (IPC), représentons des millions de petits pêcheurs et de peuples autochtones des régions côtières et intérieures du monde entier.

Nous sommes préoccupés par la question de la biodiversité, en particulier par l'expansion des efforts de conservation, sans tenir compte des populations et de l'impératif d'une participation significative des peuples autochtones. Nous reconnaissons que l'économie bleue est un moteur important de la perte de biodiversité. Les projets de développement, tels que la conversion de champs agricoles fertiles et de mangroves en élevages de crevettes, ou les activités minières dans les régions côtières et intérieures, constituent des menaces pour nos habitats naturels. L'accumulation de mercure, de métaux lourds et de pesticides dans nos environnements a des effets néfastes sur nos poissons et nos peuples pêcheurs.

- Les gouvernements ont la responsabilité de mener des études d'impact et de dommages avec la participation directe des communautés de pêcheurs artisanaux et des peuples autochtones affectés. Ces études doivent donner la priorité aux avantages pour les communautés et reconnaître le rôle central des personnes pratiquant la pêche à petite échelle et des Peuples autochtones en tant que gardiens des écosystèmes côtiers et intérieurs et de la biodiversité.
- Les communautés de pêche artisanale et les Peuples autochtones devraient également avoir accès aux fonds d'adaptation, d'atténuation et de restauration, aux projets de développement social et aux garanties juridiques pour la défense des territoires côtiers et intérieurs où ils opèrent.
- Nous soulignons l'importance de reconnaître et de protéger les droits fonciers coutumiers dans la pêche à petite échelle et de faire respecter les principes de consentement libre, préalable et éclairé lorsqu'il s'agit de plans de conservation.
- Nous appelons les gouvernements à passer d'une approche axée sur de fausses solutions telles que le système d'échange de carbone, l'agenda 30x30 à des solutions centrées sur les personnes et basées sur les connaissances et pratiques écologiques traditionnelles des communautés de la pêche artisanale et des peuples autochtones.
- Nous demandons instamment un changement de paradigme vers une prise en compte globale de la biodiversité dans la gestion des pêches, en mettant l'accent sur une perspective holistique qui donne la priorité à la résilience, à la diversité culturelle et au bien-être général à la fois des écosystèmes et des communautés de la pêche artisanale (PA).
- Les États et les organismes compétents doivent s'engager activement dans cette transformation afin de garantir la durabilité de notre environnement commun, les moyens de subsistance des communautés de PA et des Systèmes alimentaires autochtones mondiaux, en tant qu'exemple précieux basé sur une interconnexion holistique.

En conclusion, nous renouvelons notre engagement en tant qu'IPC à collaborer étroitement avec les gouvernements et la FAO pour faire entendre la voix de la PA dans le débat sur la protection de la biodiversité et mettre en évidence la sagesse et le patrimoine de la PA comme une solution pour protéger la biodiversité marine et intérieure comme elle l'a été depuis des générations et des générations.